



**AFEAS**

Association Féminine d'Éducation  
et d'Action Sociale

---

## La violence à la télévision

.....  
Intervention présentée au Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes (CRTC).

**Siège social**  
5999 rue de Marseille  
Montréal (Québec)  
H1N 1K6  
Téléphone: (514) 251-1636  
Télécopieur: (514) 251-9023

Rédigé par Martine Simard et Michelle Houle-Ouellet  
Octobre 1995

# LA VIOLENCE A LA TELEVISION

Nous tenons à féliciter le CRTC de tenir la présente audience publique sur la violence télévisuelle et les enfants. Cela nous permet de faire connaître de vive voix les positions de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS). Même si nous n'avons pu intervenir à chacune de vos audiences, nous avons suivi vos travaux régulièrement.

## PRESENTATION DE L'AFEAS

Fondée en 1966, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) regroupe 23,000 femmes dans plus de 500 municipalités québécoises.

Nous offrons, à nos membres, des dossiers mensuels d'étude traitant des différents aspects de la vie des femmes. Nous proposons également de la formation portant sur divers aspects: développement personnel, fonctionnement de groupe, préparation à l'action, etc... C'est au congrès annuel que sont débattues les résolutions issues des différents groupes locaux. Adoptées par cette assemblée générale, elles deviennent les positions officielles de l'association.

L'AFEAS intervient régulièrement auprès de différents organismes et participe aux consultations publiques qui mettent en

22 cause les intérêts et les préoccupations des femmes.

23 Notre intervention d'aujourd'hui a pris sa source dans les  
24 différents dossiers étudiés au cours des années que ce soit sur  
25 la télévision en général, la place qu'elle doit occuper, les  
26 contenus sexistes, l'impact de la violence télévisuelle sur les  
27 enfants et les adultes, l'information spectacle, l'importance  
28 d'avoir une télévision qui nous ressemble, la place des femmes à  
29 l'écran, etc... Nous sommes intervenues auprès du CRTC lors de  
30 plusieurs renouvellements de licence afin de faire valoir nos po-  
31 sitions concernant la télévision locale et le contenu des  
32 programmations, le sexisme, la violence, la présence des femmes  
33 dans les métiers de cette industrie. Nous avons même formé des  
34 groupes d'écoute dans nos rangs.

#### 35 LA VIOLENCE

36 Plusieurs pas ont été faits depuis que nous avons fait sou-  
37 rire alors que nous protestions contre certains dessins animés  
38 qui proposaient la résolution de conflits par la violence au lieu  
39 de la discussion ou de la tolérance des différences et que nous  
40 demandions le retrait des émissions comme la lutte parce que nous  
41 constatons qu'elles incitaient les enfants à se battre. A ce  
42 moment, nous n'étions que des mères qui constataient dans la vie  
43 de tous les jours les résultats des émissions violentes. Il a  
44 fallu que des spécialistes disent la même chose pour que l'on  
45 nous croit.

46 Il semble qu'on ne met plus en doute l'influence des médias,  
47 dont la télévision, sur le développement de la violence. Nous en  
48 sommes même rendus à utiliser un langage violent dans la vie de  
49 tous les jours: nous désamorçons un conflit lorsque nous discu-  
50 tons, nous passons notre temps à nous mobiliser et nous démobiliser,  
51 etc...

52 Aujourd'hui, nous vous disons que trop de violence est  
53 néfaste pour tous. Les diffuseurs doivent être prudents lorsqu'ils  
54 choisissent une émission et le CRTC sévère lorsqu'il doit  
55 faire respecter les codes.

56 La violence et le sexisme sont étroitement liés. Les films  
57 et les émissions violentes présentent souvent la femme comme une  
58 victime ou comme faire-valoir du héros. De plus, la violence ne  
59 se retrouve pas que dans les séries, les films ou les émissions  
60 pour enfants. Elle est souvent présente dans les bulletins de  
61 nouvelles, dans les sports et les lignes ouvertes et donne l'im-  
62 pression que la société n'est faite que de personnes violentes ou  
63 victimes, alors qu'elle est composée majoritairement de gens ne  
64 vivant pas ces problèmes d'où une vision tronquée et négative de  
65 la société. Chaque personne œuvrant dans les différents médias  
66 doit en être consciente et se demander ce qu'il veut pour ses  
67 enfants, ses adolescents, ses parents et ses amis. De la sensi-  
68 bilisation et de la responsabilisation doivent aussi être faites  
69 auprès de ces personnes.

70

## LES CODES

71

72

73

74

75

76

77

78

79

Notre association a réclamé l'élaboration d'un code concernant la violence. En 1993 et 1994, nous avons accueilli avec joie les nouveaux codes de l'industrie même s'ils ne sont pas parfaits. L'industrie reconnaît enfin qu'elle a une responsabilité concernant la violence. Ce débat fût long et difficile, mais cette industrie a finit par admettre que si la télévision avait des impacts positifs, elle pouvait aussi avoir des impacts négatifs. Nous sommes toujours persuadées que 22 heures est "l'heure critique" et 14 ans "l'âge critique".

80

## CONTROLE DES CODES

81

82

83

84

85

86

Le contrôle du respect du code est nébuleux pour le commun des mortels. A certains moments, c'est la responsabilité du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), à d'autres celle du CRTC, ce dédoublement crée de la confusion. Nous croyons qu'il ne devrait y avoir qu'un seul contrôle et que ce devrait être exercé par le CRTC.

87

88

89

90

91

92

Lorsqu'une décision est prise concernant une émission, elle doit être appliquée à l'ensemble du système de télédiffusion et non uniquement auprès du diffuseur ayant provoqué la décision. En outre, le processus doit être raccourci pour éviter qu'une série d'émissions n'ait le temps d'être diffusée entièrement avant qu'elle ne soit retirée.

94 Toutes les techniques ou moyens permettant un meilleur  
95 contrôle par les parents sont les bienvenus en autant qu'ils ne  
96 dispensent pas diffuseurs et programmeurs de leurs obligations.  
97 Les parents n'ont pas tous un cours universitaire ou les moyens  
98 d'acquérir les nouvelles technologies. Souvent, les spécialistes  
99 de l'industrie sont obnubilés par les gadgets technologiques et  
100 oublient la réalité. Dans certains cas, il est vraisemblable que  
101 beaucoup d'enfants seraient plus à l'aise pour programmer les  
102 technologies que leurs parents. Ils ne permettraient donc pas un  
103 contrôle véritablement efficace.

104

#### CLASSIFICATION

105 Un système de classification des émissions est important  
106 pour permettre aux parents et aux éducateurs de mieux contrôler  
107 l'écoute. Ce système devrait être appliqué par tous les  
108 diffuseurs et pour toutes les émissions. La compréhension de  
109 cette classification doit être facile. Nous devrions pouvoir  
110 consulter un tel système aisément, soit par un icône à l'écran ou  
111 tout autre technique facilement visible, et par l'obligation de  
112 l'inscrire dans tous les horaires de télévision.

113 Même avec une classification, il est essentiel de maintenir  
114 des lignes directrices concernant la violence quels que soient  
115 les moyens utilisés pour informer les parents. Le diffuseur ne

116 doit pas être libéré de ses devoirs sous prétexte qu'il donne de  
117 l'information. Il ne doit pas oublier que dans la société, lors-  
118 qu'ils y a des droits, il y a aussi des devoirs. Les parents,  
119 entre autres, ne peuvent être présents à tous les moments de la  
120 journée et sont en droit d'espérer que leurs enfants puissent  
121 écouter une télévision peu violente entre 6 heures et 12 heures.

122 Présentement, les télédiffuseurs avisent que tel film s'a-  
123 dresse à un public de 16 ans et plus ou qu'il est violent ou  
124 qu'il contient des scènes de nudité, portant ce film passe le  
125 samedi matin ou à l'heure du souper ou il commence à 20h30 (voir  
126 tableau).

#### 127 SENSIBILISATION

128 Les efforts de sensibilisation face aux comportements vio-  
129 lents sont intéressants mais incomplets. Par exemple, pourquoi  
130 les diffuseurs fournissent-ils rarement les adresses et numéros  
131 de téléphone où se plaindre ou alors pourquoi ces numéros sont-  
132 ils des interurbains? Nous croyons qu'un numéro 1-800 serait  
133 utile et apprécié. Nous suggérons de faire parvenir un document  
134 d'information résumant le code et les moyens de porter plainte  
135 avec le versement annuel des crédits d'impôt pour enfant ou dans  
136 un autre envoi destiné à tous, ainsi chaque famille canadienne  
137 serait informée. Une trousse d'information sur la violence télé-  
138 visuelle, les codes, les moyens de contrôle et éventuellement la  
139 méthode de classification pourrait être mise à la disposition des

140 groupes voulant effectuer de la sensibilisation.

141

142

## EN CONCLUSION

143

En conclusion nous vous rappelons nos positions:

144

1. Que le CRTC mette en vigueur un code sur la violence télévisuelle et établisse un mécanisme de contrôle du respect du code autre que les audiences de renouvellement de licence.

145

146

147

2. Que l'APEAS soit impliquée dans l'élaboration et l'application de ce code.

148

149

3a. Que les émissions à caractère violent soient bannies de l'écran aux heures où les enfants peuvent être à l'écoute, c'est-à-dire que ces émissions ne passent qu'après 22 heures.

150

151

152

3b. Que soient abolis les films d'horreur et de violence à la télévision, à l'heure où les enfants sont encore debout; que les films soient cotés 14 ans et plus; que les annonces télévisées de ces films destinés à être diffusés à la télévision ou projetés en salles ne passent sur nos écrans qu'après 22 heures.

153

154

155

156

157

4. Que le CRTC intervienne pour que cesse l'étalage des détails inutiles de violence et la répétition de la diffusion de ces détails.

158

159

160 5. Que la programmation de la radio, de la télévision et des  
161 canaux spéciaux, ne porte pas atteinte à l'ordre public ou aux  
162 bonnes moeurs, n'encourage ni ne soutienne le racisme, le sexism-  
163 me, la violence sexuelle ou la violence gratuite ou excessive, de  
164 façon implicite ou explicite.

165 6. Que des lois soient adoptées pour contrôler l'importation et  
166 la distribution de films, vidéos, jeux-vidéos, etc...à caractère  
167 violent, sexiste ou raciste.

168 7. Que le CRTC intervienne pour éveiller le sens critique des  
169 consommateurs, soit par le biais d'une campagne d'information ou  
170 par d'autres activités.

171

TABLEAU DE FILMS 13 ANS ET PLUS  
DIFFUSES AVANT 21 HEURES.

Nous avons utilisé l'horaire tv de la revue 7 jours parce que plusieurs films y sont cotés. Après vérification auprès de l'éditeur ces cotes proviennent de l'Office des communications sociales et parfois de l'éditeur d'après la description du contenu. Nous sommes conscientes que ce n'est pas parfait mais pour les parents cela permet une certaine planification. Les semaines ont été choisies au hasard.

Signification des abréviations

S.E. = Super Ecran  
V = violence  
L.V. = langage vulgaire  
B.N. = brève nudité  
E. = érotisme

Semaine du 11 au 17 mars				
Diff.	Date	Heure	Notes	Titre
S.E.	11	8h40		Shaolin américain
S.E.	11	16h15		Le coup de foudre
S.E.	11	17h45		La tête dans les nuages
S.E.	12	15h35		Crépuscule des aigles
S.E.	12	17h45		Le fugitif
S.E.	14	15h00		Vent de terreur
S.E.	14	20h10		Belle dangereuse
S.E.	15	11h25		Larmes fatales
S.E.	15	16h50		Skipper
S.E.	16	13h25		Coup de foudre
S.E.	16	14h55		Autoroute 51
S.E.	16 B	20h10		Autoroute 61
S.E.	17	12h10		Le fugitif
S.E.	17	17h40		Shaolin américain
FVA	11	21h00	18+	Passager 57
FVA	12	12h30		Le lagon bleu
TQS	13	20h00		L'oeil public
FVA	17	20h00		Pompiers en alerte

Semaine du 1 au 7 avril				
Diff.	Date	Heure	Note	Titre
S.E.	1	13h05		Les veufs
S.E.	2	11h35		Tombeur de femmes
S.E.	2 B	20h10	13+V	Le destructeur
S.E.	2 C	20h15		Age de vivre
S.E.	3	18h25		Peu importe l'amour
S.E.	3 C	20h15		Le protecteur traqué
S.E.	4	12h35	13+ L. V.	Les fantaisies du coeur
S.E.	4	14h20		M.Butterfly
S.E.	4	19h25		Tombeur de femmes
S.E.	4 B	20h10		M.Jones
S.E.	5	16h40		Robocop 3
S.E.	6	13h10		Tombeur de femmes
S.E.	6	20h00	13+V	Le destructeur
TVA	1	19h00		Problèmes modernes
TQS	3	20h00		Le prophète du mal
Semaine du 27 mai au 2 juin				
Diff.	Date	Heure	Notes	Titre
S.E.	27	18h00		Le mensonge en héritage
S.E.	28	11h40	13+L.V.	Drôles d'otages
S.E.	28	13h20	13+B.N.	Devenir Colette
S.E.	29	15h00		Le sexe des étoiles
S.E.	30	14h10	13+L.V.	L'entraîneur
S.E.	30	17h40	13+L.V.	Drôles d'otages
S.E.	31	18h00		Max et Jérémie
S.E.	1 juin	8h10		Germinal
S.E.	1 juin	10h45		Les gênes maléfiques
TVA	28	19h30		Maman très chère
TQS	1 juin	20h00		La diable

Semaine du 8 au 14 juillet 1995				
Diff.	Date	Heure	Notes	Titre du film
S.E.	9	13h10		Vie d'enfer
S.E.	9	15.50		Les yeux de braises
S.E.	10	21h00	18+V	Roméo pris au piège
S.E.	11	14h05		Skipper
S.E.	11	20h15		Vie d'enfer
S.E.	13	21h00	16+E	Sensation
S.E.	14	11h35	13+N	L'oeil de la caméra
S.E.	14	20h10		Eclairs de la mort
TVA	8	20h30		Cinquante-huit minutes pour vivre
D	8	9h00	samedi	Frankenstein junior
TVA	9	20h00		Un flic à la maternelle
TQS	10	20h00		Diggstown
D	13	16h00		Les années de rêves

Semaine du 12 au 18 août				
Diff.	Date	Heure	Notes	Titre
S.E.	12	15h50	13+L.V.	La tête dans les nuages
S.E.	15	10h00		Tyson
TVA	13	12h30		Les copains d'abord
SRC	16	19h30		Les dents de la mer

## Semaine du 9 au 15 septembre

Diff.	Date	Heure	Notes	Titre
S.E.	9	9h50		Pères et fils
S.E.	9	13h45		Catch 22
S.E.	10	13h05	13+B.N.	La patrouille
S.E.	11	13h40	13+B.N.	La bête de foire
S.E.	11	14h50		Le flambeur
S.E.	11	20h00	13+V	Le dernier des héros
S.E.	11 C	20h15	13+V	Hemlock, la montagne maudite
S.E.	12 C	20h15		Louis enfant roi
S.E.	14	10h15		Catch 22
S.E.	14 C	20h15		Absolon 2022
S.E.	15	13h20		Pères et fils
S.E.	15	13h25		La patrouille
S.E.	16	13h30		Terror sur la ligne 2
TVA	9	12h30		Six hommes pour sauver Harry
TVA	9	20h30		L'échelle de Jacob
TQS	9	21h00	18+	L'arme fatale
TQS	11	20h00		Meurtre entre chien et loup
TQS	12	20h00		Rouge comme la mort

Semaine du 7 au 13 octobre				
Diff.	Date	Heure	Notes	Titre
S.E.	7	10h55	13+B.N.	Les veufs
S.E.	7	14h25		Rendez-vous manqué
S.E.	8	13h40	13+L.V.	A l'ombre de Shawshank
S.E.	9	13h50		Une femme dangereuse
S.E.	9	17h05		Les valeurs de la famille Addams
S.E.	9 E	20h10		Le lien
S.E.	10	15h15	13+M.	Devenir Colette
S.E.	10 E	20h10	13+E.	Malice
S.E.	11	10h10		Le sexe des étoiles
S.E.	11	14h55	13+B.N.	Les veufs
S.E.	11	21h25	16+E.	Evasion vers l'Eden
S.E.	12	13h20		L'éliminateur
S.E.	12	13h35		Vente contraires
S.E.	13	15h15		Rendez-vous manqué
TVA	7	20h30		Dangereuse découverte
Canal D	8	9h00		Le samouraï
TVA	9	11h30		Suspect dangereux
TQS	9	20h00		Black angel
TQS	10	20h00	violence gratuite	La proie

Les diffuseurs préviennent le téléspectateur des cotes même lorsqu'elles ne sont pas inscrites dans les horaires de télévision. Par exemple, le samedi 30 septembre le film Body snatchers n'est pas coté dans l'horaire du 7 jours mais le télédiffuseur nous prévient qu'il est pour 13 ans et plus et qu'il est violent. Ce film est diffusé à 20h30. C'est pourquoi ce tableau ne contient pas tous les films 13 ans et plus, mais nous donne un aperçu de la situation.